

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)



Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations entre, d'une part, l'organisme de formation, commercialisant des formations en beauté, bien-être, confiance en soi, définies sur le présent devis, et d'autre part la personne physique ou morale, dénommée « le Client », achetant une ou plusieurs de ces formations par l'intermédiaire d'un contrat tel que défini à l'article 2 des présentes.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

La société SAS L'Audacieuse Allure au Capital de 1 000 € N° Siret 914 917 182 00018 est immatriculée auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur sous le numéro 9383069383. Son siège social est situé 9A Boulevard de strasbourg 83000 Toulon, représentée par : Audrey ROBBINO (Présidente Directrice Générale) et Estelle CHAMPOURLIER (Directrice Générale) Email : contact@laudacieuseallure.fr

La société SAS L'Audacieuse Allure, en tant qu'organisme de formation, conçoit et dispense des formations dans le domaine de la beauté dont la coiffure et le maquillage, des prestations de coaching professionnel, d'accompagnement au développement personnel et professionnel pour son compte ou pour le compte d'autres organismes de formation.

L'organisme de formation propose également des supports pédagogiques dont la vente est soumise aux présentes conditions générales. Ces supports seuls ne peuvent s'entendre comme des formations au sens de l'article L.6131-1 du Code du Travail.

Suite à la commande d'une formation, le client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Article 1 : Application des conditions

Le Client est défini ci-dessous comme étant toute personne physique ou morale, société, entreprise, association, particulier faisant appel aux formations de l'organisme de formation et acceptant les présentes CGV. Les CGV s'appliquent de façon exclusive à toutes les prestations conclues par l'organisme de formation. Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par l'organisme de formation, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures. Le Client est réputé accepter sans réserve l'intégralité des dispositions prévues dans ces présentes CGV.

Septembre 2022 – version 1.0

LAUDACIEUSE ALLURE SAS au Capital de 1000 €- Siège social 9A Boulevard de Strasbourg 83000 TOULON

N° SIRET 914 917 182 00018 - Code APE : 8559B

Tél : 06.15.24.47.06 / 06.23.65.77.80 - Mail: contact@laudacieuseallure.fr - Site web: www.laudacieuseallure.fr

Organisme de formation professionnelle enregistré sous le n° 93830698383 auprès de la préfecture de la région SUD-PACA

Article 2 : Contrat et Devis

Le devis, complété des présentes conditions générales de vente, constitue une proposition de contrat pour lequel le Client, ou son éventuel mandataire, déclare expressément disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à sa conclusion et à l'exécution des obligations lui incombant. Cette proposition de contrat est valable pour la durée limitée précisée sur le devis à compter de sa date d'envoi ou de présentation au Client. Passé ce délai, les tarifs y figurant sont susceptibles d'être modifiés et les dates pré-réservées seront supprimées du calendrier de réservation, conformément à l'article 3, alinéa 2 des présentes, et un nouveau devis sera établi par l'organisme de formation à la demande du client. Le contrat est formé et les deux parties engagées, dès réception par l'organisme de formation du devis dûment daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » ainsi que de l'acompte éventuel versé par le Client.

Pour les formations, une facture de la totalité des prestations est adressée dès la prise de la commande.

De convention expresse entre le Client et l'organisme de formation, l'acte d'envoi du seul devis, en conformité avec l'alinéa 2 du présent article, vaut de sa part acceptation des termes du contrat et notamment des présentes CGV qui lui ont été adressées.

Article 3. Prix – Réservation et modalités de règlement

Les tarifs des services vendus sont ceux en vigueur le jour de l'envoi du devis au Client. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Exonération de TVA - Art . 261. 4. 4^oa du CGI.

Les tarifs sont garantis durant la période de validité inscrite sur le devis.

L'organisme de formation se réserve le droit de modifier à tout moment sa grille tarifaire, qui sera applicable à toute nouvelle proposition ou à tout avenant de contrat émis postérieurement à la date de modification.

Seules les offres écrites, transmises par devis et validées par une convention ou un contrat de formation professionnelle, nous engageant vis-à-vis du client.

Le règlement s'effectue exclusivement en euros par chèque ou par virement bancaire, sur le compte dont les coordonnées ont été communiquées par l'organisme de formation lors de l'envoi du devis. Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

Le devis ou la facture pourra être modifié en cas d'ajout d'options ou de prestations complémentaires. Elles devront faire l'objet d'un règlement le jour de la formation.

-Pour un client prenant en charge sa formation à ses frais ou en entreprise cliente prenant elle-même en charge la formation de son salarié, le règlement de toute formation est dû à l'inscription. Les propositions envoyées par devis sont valables un mois, à partir de la date de transmission de ce dernier.

-Pour les formations inter et intra entreprises, une convention de formation en double exemplaire est transmise par mail ou par courrier au responsable de l'inscription ou au client qui s'engage à la retourner dûment signée 2 jours au moins avant le début de la formation.

-En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné,

Septembre 2022 – version 1.0

LAUDACIEUSE ALLURE SAS au Capital de 1000 €- Siège social 9A Boulevard de Strasbourg 83000 TOULON

N° SIRET 914 917 182 00018 - Code APE : 8559B

Tél : 06.15.24.47.06 / 06.23.65.77.80 - Mail: contact@laudacieuseallure.fr - Site web: www.laudacieuseallure.fr

Organisme de formation professionnelle enregistré sous le n° 93830698383 auprès de la préfecture de la région SUD-PACA

signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à l'organisme de formation. En cas de prise en charge partielle, la différence sera directement facturée par l'organisme de formation au client. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à l'organisme de formation au plus tard 5 jours ouvrables avant le début de la formation, l'organisme de formation se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application des pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. L'organisme de formation aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'organisme de formation.

Article 5. Remboursement des dépenses professionnelles

Le Client s'engage à dédommager l'organisme de formation des dépenses professionnelles afférentes à la formation et à l'événement en lui-même. Ces dépenses professionnelles font référence notamment aux frais de déplacements comprenant : une indemnité kilométrique au-delà de 30 km du centre de formation jusqu'au lieu de la formation et péages en sus, un Billet de train ou billet d'avion Aller -Retour, l'hébergement si nécessaire, les repas éventuels, tout autres frais professionnels.

La liste n'étant pas exhaustive, les deux parties s'accordent à discuter entre elles de toute dépense de ce type avant la formation. L'organisme de formation s'engage à fournir, si nécessaire, les preuves de l'existence de ces dépenses qui fera l'objet d'un devis détaillé.

Article 6. Délai de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L121-21 et suivants du Code de la consommation, et dans le cas d'une vente à distance à un non-professionnel, le Client a la faculté de se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 14 jours à compter du jour de la conclusion dudit contrat, telle que stipulée à l'article 2 des présentes. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Article 7. Annulation, absence ou interruption d'une formation

Sauf cas de force majeure dûment justifié, tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par l'Organisme de formation.

-Dans le cas d'une formation inter entreprise, en cas d'absence du stagiaire inscrit, la totalité des frais d'inscription sera retenue à titre d'indemnité forfaitaire. Toute formation commencée est due en totalité.

-En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début de formation :

- Avant les 15 jours ouvrés précédant le début de formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre les 15 jours ouvrés et 7 jours ouvrés précédant le début de la formation : 70% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Septembre 2022 – version 1.0

LAUDACIEUSE ALLURE SAS au Capital de 1000 €- Siège social 9A Boulevard de Strasbourg 83000 TOULON

N° SIRET 914 917 182 00018 - Code APE : 8559B

Tél : 06.15.24.47.06 / 06.23.65.77.80 - Mail: contact@laudacieuseallure.fr - Site web: www.laudacieuseallure.fr

Organisme de formation professionnelle enregistré sous le n° 93830698383 auprès de la préfecture de la région SUD-PACA

- Dans les 7 jours ouvrés précédant le début de la formation : 100% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

- L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler, dans un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la formation, tout ou une partie de la formation en cas de force majeure (manque de stagiaires ou absence de formateur), sans dédommagements, ni pénalités versés au client. Le Client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le Client sera remboursé des sommes correspondantes prévues par le contrat, au titre de dédommagement.

-En cas de réalisation partielle : l'entreprise bénéficiaire ou/et l'organisme de formation s'engagent au versement des sommes dues au titre de dédommagement.

Report de date ou changement d'horaires en cours de formation

-Dans le cas des formations inter-entreprises aucun report de date n'est possible.

-Pour les formations intra-entreprises, la société cliente ou le Client s'engage à informer par écrit l'organisme de formation de toute demande de modification de date ou d'horaire au minimum 45 jours avant la date de début de la formation. au plus tard 48 heures ouvrées avant la date de la séance planifiée. La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur. En dehors de ce délai, les heures seront facturées.

Les cours particuliers organisés dans les locaux de l'organisme de formation ou dans une salle louée à cet effet, ou chez le client suivent les mêmes règles que les stages intra-entreprises ci-dessus.

Article 8. Délais de paiement

Sauf disposition contraire prévue au contrat, la facture est payable à la date indiquée sur celle-ci. En cas de désaccord sur une partie de la facture, le Client s'oblige à payer sans retard les parties non contestées, et à indiquer sous 5 jours ouvrables et par lettre recommandée avec accusé de réception à l'organisme de formation le motif de la contestation. A défaut de réclamation, le Client se voit appliquer des pénalités de retard sur les montants restant dus, conformément à l'article 9 des présentes.

Article 9. Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, et conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera exigible.

En outre, ce défaut de paiement peut ouvrir droit à facturation d'un intérêt de retard calculé au taux d'intérêt légal applicable dès le 1^{er} jour de retard au profit de l'organisme de formation. La pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance mentionnée sur la facture sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Tous les frais que La Maquilleuse est amenée à supporter au titre de recouvrement de créances restant dues sont à la charge du Client.

Septembre 2022 – version 1.0

LAUDACIEUSE ALLURE SAS au Capital de 1000 €- Siège social 9A Boulevard de Strasbourg 83000 TOULON

N° SIRET 914 917 182 00018 - Code APE : 8559B

Tél : 06.15.24.47.06 / 06.23.65.77.80 - Mail: contact@laudacieuseallure.fr - Site web: www.laudacieuseallure.fr

Organisme de formation professionnelle enregistré sous le n° 93830698383 auprès de la préfecture de la région SUD-PACA

Article 10. Obligations de l'organisme de formation

L'organisme de formation a l'obligation de mettre en œuvre tous les moyens qu'elle juge nécessaire et suffisant pour satisfaire ses clients, dans la limite des services contractualisés, avec obligation de moyens définis à l'article 1 des présentes.

L'organisme de formation a l'obligation de mettre en œuvre tous les moyens qu'elle juge nécessaires et suffisants pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution du contrat causée par un événement de force majeure, elle doit informer le Client dans les meilleurs délais en cas de survenance d'un événement de force majeure l'empêchant d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles.

En cas d'indisponibilité pour la date souhaitée, l'organisme de formation a l'obligation de proposer au Client un ou plusieurs prestataires équivalents ou similaires pour les services contractualisés. Cette nouvelle proposition de l'organisme de formation n'engage en aucun cas le Client, qui est libre de l'accepter ou non. En cas de refus de la nouvelle proposition, le ou les acomptes sont remboursés au Client dans les 30 jours, à compter de la réception par l'organisme de formation du refus écrit de ladite proposition.

Article 11. Conditions restrictives

L'organisme de formation se réserve le droit :

- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente,
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

Article 12. Force majeure / Cas fortuit

Est un cas de force majeure ou un cas fortuit tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de la volonté de l'organisme de formation et faisant obstacle à la réalisation des services vendus, notamment les actes de puissance publique, les hostilités, les guerres, les attentats, les émeutes, le fait du prince, les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, les intempéries exceptionnelles, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de l'organisme de formation ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que les avaries, les défaillances ou les retards d'un ou plusieurs prestataires, le blocage des télécommunications, le blocage d'Internet, la panne du matériel diffusant le service, l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières etc...

La partie désirant invoquer un événement de force majeure devra notifier à l'autre partie le commencement et la fin de cet événement dès qu'elle en a connaissance, et au plus tard dans un délai de 1 (un) jour ouvré, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité.

Septembre 2022 – version 1.0

L'AUDACIEUSE ALLURE SAS au Capital de 1000 €- Siège social 9A Boulevard de Strasbourg 83000 TOULON

N° SIRET 914 917 182 00018 - Code APE : 8559B

Tél : 06.15.24.47.06 / 06.23.65.77.80 - Mail: contact@laudacieuseallure.fr - Site web: www.laudacieuseallure.fr

Organisme de formation professionnelle enregistré sous le n° 93830698383 auprès de la préfecture de la région SUD-PACA

Article 13. Confidentialité / Droit d'accès / Communication

L'organisme de formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par l'organisme de formation comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise l'organisme de formation à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapport d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant, à moins qu'il n'ait par écrit manifester le souhait contraire.

L'organisme de formation, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents, supports pédagogiques et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'organisme de formation au Client. Il est notamment interdit de reproduire les supports pédagogiques de manière directe ou indirecte, en partie ou en totalité, de les adapter, de les modifier, de les traduire et de les commercialiser.

Article 14. Obligation de non-sollicitation du personnel

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de l'organisme de formation ayant participé à l'exécution de la formation, pendant toute la durée de celle-ci et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas de non-respect de la présente obligation, le Client devra verser à l'organisme de formation à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

Article 15. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à l'organisme de formation sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation.

Conformément à la loi N°78-17 du 6 Janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données à caractère personnel le concernant. En particulier, l'organisme de formation conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, l'Organisme de formation s'engage, sauf accord express du stagiaire pour des besoins spécifiques de l'organisme, à effacer à l'issue des formations toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Septembre 2022 – version 1.0

LAUDACIEUSE ALLURE SAS au Capital de 1000 €- Siège social 9A Boulevard de Strasbourg 83000 TOULON

N° SIRET 914 917 182 00018 - Code APE : 8559B

Tél : 06.15.24.47.06 / 06.23.65.77.80 - Mail: contact@laudacieuseallure.fr - Site web: www.laudacieuseallure.fr

Organisme de formation professionnelle enregistré sous le n° 93830698383 auprès de la préfecture de la région SUD-PACA

Article 16 : Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site internet de l'organisme de formation, qu'ils soient visuels ou sonores, les textes, mises en page, illustrations, photographies, documents et autres éléments, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par le droit d'auteur, des marques et des brevets et sont la propriété exclusive de l'organisme de formation. Toute copie, adaptation, traduction, représentation ou modification de tout ou partie du site est strictement interdite, sans l'accord préalable écrit de l'organisme de formation. Toute reproduction, même partielle, des éléments du site sans accord écrit est interdite, conformément à la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique et modifié par la loi n° 2009-669 du 12 juin 2009 – art. 21 du Code de la propriété intellectuelle, sauf dans les cas prévus par l'article L 122-5 dudit code, et constituerait une contrefaçon sanctionnée par le Code pénal.

Article 17. Juridiction compétente / Droit applicable

Pour toute contestation relative aux prestations réalisées par l'organisme de formation et en vue de l'application ou de l'interprétation des présentes conditions générales de vente, et à défaut de résolution amiable, seul le tribunal de commerce de Toulon est compétent, quel que soit le siège ou la résidence du Client. Le droit français est seul applicable.

Septembre 2022 – version 1.0

L'AUDACIEUSE ALLURE SAS au Capital de 1000 €- Siège social 9A Boulevard de Strasbourg 83000 TOULON

N° SIRET 914 917 182 00018 - Code APE : 8559B

Tél : 06.15.24.47.06 / 06.23.65.77.80 - Mail: contact@laudacieuseallure.fr - Site web: www.laudacieuseallure.fr

Organisme de formation professionnelle enregistré sous le n° 93830698383 auprès de la préfecture de la région SUD-PACA